



Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

Spécialisation «Palefrenier Soigneur»

En apprentissage

Calendrier et durée

Programme/contenu/calendrier/durée

2 ans de formation en alternance avec l'entreprise dont 800 h en centre (400h par an), soit 11 semaines par an entre septembre et juin.

- Rythme : 35 heures hebdomadaires
- 7 modules dont 3 généraux appliqués au métier et 4 techniques et pratiques. L'obtention du diplôme s'effectue lors de l'acquisition de la totalité des modules. Les modules sont indépendants les uns des autres et sont valables à vie.

Perspectives

Poursuite d'étude : Baccalauréat professionnel.

Métier préparés : Salariat (ouvrier qualifié).

Qui recrute ? Centres équestres, les clubs hippiques, les haras et les élevages.

Rémunération

(salaires minimum bruts applicables depuis le 1er janvier 2019)

Ages	Année 1	Année 2	Année 3
16 et 17 ans	410.72 € (27% du SMIC Brut)	593.27 € (39% du SMIC Brut)	836.67 € (55% du SMIC Brut)
18 à 20 ans	654.12 € (43% du SMIC Brut)	775.82 € (51% du SMIC Brut)	1019.21 € (67% du SMIC Brut)
21 à 25 ans	806.24 € (53 % du SMIC Brut)	927.94 € (61 % du SMIC Brut)	1 186.55 € (78 % du SMIC Brut)
26 ans et plus	Montant minimum est égal au Smic		

Le métier

Le titulaire de ce diplôme est destiné à exercer des activités professionnelles dans les entreprises du cheval en tant qu'ouvrier qualifié polyvalent. Le salarié exécute des tâches sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique tout en étant responsable de son travail. L'apprenti « palefrenier soigneur » est le plus proche des chevaux et celui qui les connaît le mieux. Il les nourrit et les soigne quotidiennement, assure leur entretien physique, les prépare aux concours et ventes, les conduit pendant leurs déplacements et accompagne la reproduction et l'élevage des jeunes.

Conditions d'admission

Jeunes âgés de 15 ans au moins (sous dérogation) : avoir terminé une classe de 3^{ème}, jusqu'à 29 ans révolus.

Au-delà de 29 ans : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Conditions particulières

Contrat d'apprentissage : conclu à l'aide d'un formulaire type signé par l'employeur, l'apprenti (ou son représentant légal) et le CFAA. Aide aux employeurs d'apprentis. Possibilité d'effectuer la formation sur plus de 2 ans. Le temps de travail identique à celui des autres salariés, sans dépasser 40 h/semaine selon les métiers. Pour les mineurs : déclaration pour l'utilisation de machines dangereuses par l'employeur. Niveau V

Formation diplômante en contrôle continue et en situation de travail.

Modules capitalisables à vie.



Taux d'insertion

60 %

dans les 12 mois

Taux de réussite

89 %

en moyenne sur les
3 dernières années



Les atouts du campus

- Une équipe pédagogique, véritables professionnels dans leur domaine, accompagne les apprenants dans l'acquisition des compétences et des savoir-faire en situation réelle lors des différentes formations.
 - Une pédagogie par projet, des supports d'apprentissage variés.
 - Un parc de véhicules favorisant les apprentissages extérieurs au site.
 - Une exploitation pédagogique support expérimentations.
 - Un site de 27 hectares en adéquation avec les métiers de l'agriculture et de l'aménagement paysager.
 - Des lieux de formation adaptés aux groupes et situations d'apprentissage (atelier mécanique, atelier soudure, 2 laboratoires, 3 salles informatiques, des équipements sportifs...).
- La préparation des apprenants à diverses manifestations (Journées Eco phyto, Challenge MSA...).
- De nombreux partenaires professionnels collaborant étroitement avec les équipes pour l'insertion professionnelle des apprenants.
 - Un accompagnement individualisé dans les remises à niveau et l'élaboration des projets professionnels.